



Direction générale de l'alimentation
Sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales
Bureau de l'exportation pays tiers
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Note de service
DGAL/SDASEI/2014-357
07/05/2014

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/05/2014

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : TOUS PAYS - Enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des pays tiers

Destinataires d'exécution

DD(CS)PP

Résumé : Cette note de service demande de compléter pour le 30 mai 2014 le tableau joint correspondant aux certificats sanitaires émis en 2013 pour les exportations d'équidés de France vers les pays tiers

1. Contexte

Une convention de partenariat entre la DGAL et l'Institut français du Cheval et de l'équitation (IFCE) a été signée en 2011. L'objet de cette convention est de formaliser les relations entre la DGAL (Sous direction des affaires sanitaires européennes et internationales- SDASEI) et l'IFCE dans le domaine de l'exportation de certains produits de la filière équine (animaux vivants, sperme, ovules et embryons) vers les pays tiers.

L'article 6 – Participation à la diffusion des données nécessaires aux exportations – précise les conditions de sollicitations de l'IFCE. Ainsi ce dernier :

- participe à la mise en forme des certificats sanitaires, à leur traduction, à la préparation des formats dits « pré-remplissables » pour la mise en ligne sur Exp@don,
- contribue à la rédaction des fiches techniques et de tout document nécessaire à la compréhension des certificats sanitaires et des protocoles validés entre la France et les pays tiers à destination des services et vétérinaires et des professionnels.

Dans ce cadre, pour pouvoir fournir à la profession des éléments de décision opportuns, notamment quant à l'implantation de centres de quarantaine, l'Observatoire économique et social du cheval de l'Institut français du cheval et de l'équitation doit collecter et valoriser les données sur les flux d'équidés exportés depuis le territoire français à destination des Pays Tiers pour mettre à jour la base de données SIRE.

Ainsi, une enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des Pays Tiers a été réalisée pour la première fois fin 2011. Vous trouverez les résultats de cette enquête 2011 et 2012 sur le site Internet des Haras nationaux en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.haras-nationaux.fr/vous-etes/espace-international/service-daide-a-lexport/strategie-de-la-filiere-a-lexport.html#c33070>.

Vos retours permettront une mise à jour chaque année de ces données .

2. Actions à conduire

Pour recenser les chiffres relatifs à 2013, je vous demande de compléter pour le 30 mai 2014 le tableau joint correspondant aux certificats sanitaires émis en 2013.

Ce tableau est à renvoyer par mail à l'IFCE (laurence.cornaille@ifce.fr)

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de la coordination
des actions sanitaires – C.V.O
Jean-Luc ANGOT

